



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 013-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.38

Déposée le : 07.03.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

La crise du coronavirus et ses conséquences font reculer l'égalité : faits et mesures dans le canton

Comme de nombreux rapports le montrent, la pandémie de coronavirus a des effets catastrophiques sur l'égalité hommes-femmes. En effet, selon les premières études, les femmes sont plus durement touchées par la crise sanitaire. D'après l'Office fédéral de la statistique, les Suissesses étaient deux fois plus nombreuses que les hommes à perdre leur emploi au cours du dernier trimestre 2020. Et une fois encore, ce sont les mères qui paient le plus lourd tribut. Toutes les femmes qui, pandémie ou pas, effectuent la majeure partie du travail non rémunéré (travail domestique, de soins) et doivent par conséquent composer avec des pertes de salaire, de plus petites retraites et des charges financières multiples. La crise creuse cet écart, notamment parce que les familles ont été davantage livrées à elles-mêmes de par la fermeture des écoles au printemps, la réduction des contacts sociaux et l'interruption de l'offre d'accueil extra-familial.

Un rapport récent de la Commission européenne fait le même constat. Comme on peut le lire dans le communiqué qui l'accompagne, « La pandémie a exacerbé les inégalités qui existent entre les femmes et les hommes dans presque tous les domaines de la vie, en Europe et au-delà, en remettant en cause des améliorations acquises de haute lutte ces dernières années¹. Le manque crucial de femmes dans les états-majors de crise mobilisés contre la pandémie est également critiqué. D'après une étude menée dans 17 pays membres de l'Union européenne, ces organes sont composés à plus de 85 pour cent d'hommes. Les femmes, pourtant aux premières lignes de cette pandémie, occupent rarement des positions décisionnaires. Les informations fournies par la Commission européenne précisent que les femmes représentent 86 pour cent de la main d'œuvre dans le secteur des soins, et sur le marché du travail en général, ce sont elles qui sont les plus affectées par la crise. D'après Eurostat, le taux de chômage entre avril et septembre

¹ Rapport annuel 2021 sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'UE (en anglais). Journée internationale des femmes 2021 : la pandémie de COVID-19 constitue un défi majeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes, https://ec.europa.eu/info/files/2021-report-on-gender-equality-in-the-eu_en

2020 est passé de 6,9 à 7,9 pour cent pour les femmes, et de 6,5 à 7,1 pour cent pour les hommes. Enfin, la pandémie a aussi entraîné une hausse des violences domestiques à l'encontre des femmes.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif observe-t-il des conséquences de la pandémie de COVID-19 qui affectent un genre plutôt qu'un autre ?
2. Dans l'affirmative, que fait le gouvernement pour favoriser l'égalité entre la femme et l'homme ancrée dans la Constitution cantonale ?
3. Comment le gouvernement bernois analyse-t-il les conséquences de la pandémie sur le marché du travail ?
4. Dans quelle mesure le chômage et le sous-emploi affectent-ils différemment les femmes (et les hommes) du canton de Berne ?
5. Dans quelle mesure les fermetures d'entreprises affectent-elles différemment les femmes (et les hommes) du canton de Berne ? Quelle est la situation en particulier de celles à la tête de microentreprises ?
6. L'accès aux mesures de politique économique (notamment la réglementation pour les cas de rigueur) est-il le même pour les femmes et les hommes, et y a-t-il proportionnellement autant de demandes acceptées pour les femmes et pour les hommes ?
7. Dans quelle mesure la prise en charge du travail non rémunéré (garde des enfants, etc.) affecte-t-elle différemment les femmes (et les hommes) du canton de Berne avec la crise du COVID-19 ?
8. Dans quelle mesure les femmes (et les hommes) du canton de Berne travaillant dans le secteur culturel sont-elles différemment touchées par la crise du COVID-19 ?
9. En cas d'absence de statistiques, le Conseil-exécutif envisage-t-il de recueillir les données pertinentes et d'élaborer un rapport sur la question ?

Destinataires

– Grand Conseil